

Qui gouverne les algorithmes ?

Avec cette question inquisitoire, la revue THIRD invite le lecteur à s'interroger sur cette réalité technologique qui envahit toutes les dimensions de notre vie. Derrière ce titre, l'objectif de ce numéro est de permettre à chacun « d'apprivoiser » les algorithmes dans les opportunités qu'ils créent mais aussi dans les défis qu'ils posent et dans les dangers qu'ils cachent.

Pour sortir des limites des approches mono-disciplinaires, nous avons choisi d'appréhender le sujet en réunissant des experts de différents domaines afin de donner aux algorithmes une attention à la hauteur de la dimension qu'ils ont pris dans nos sociétés.

Il faut commencer par le début en donnant la parole à **Daniel Le Métayer** (directeur de recherches à l'institut national de recherche en informatique et en automatique) qui nous expliquera pourquoi il est possible et nécessaire de gouverner les algorithmes.

Ce propos est suivi du témoignage de **Tristan Nitot** (VP Advocacy chez Qwant) sur les dangers des algorithmes pour le respect de la vie privée et sur l'impératif que représente la sauvegarde d'internet comme zone de liberté.

Cette incitation à la vigilance donne un éclairage intéressant aux propos de **Nicolas Bustamante** (CEO et co-fondateur de Doctrine) qui nous livre sa vision d'entrepreneur à la tête d'une société éditant des algorithmes qui visent à transformer le rapport « Homme / Machine » en décuplant les facultés humaines sur le marché du Droit.

Pour apporter un éclairage différent sur la place des algorithmes dans l'entrepreneuriat, **Laurène Tran** (enseignante au sein de l'École des Affaires Publiques de Sciences Po Paris) viendra déconstruire le « mythe de l'algorithme tout puissant » en expliquant qu'on ne construit pas une stratégie d'entreprise uniquement sur un algorithme.

Nous explorerons alors l'impact - réel, potentiel ou supposé - des algorithmes sur certains cas particuliers. Les vues de **Matthieu Cornette** (grand maître international d'échecs depuis 2008 et champion de France 2016) sur le bouleversement de son sport précéderont les analyses de **Frédéric Marty** (CNRS - GREDEG - Université Côte d'Azur) sur les possibles pratiques anti-concurrentielles découlant de l'utilisation d'algorithmes et le décryptage du fonctionnement de l'algorithme public « Parcoursup » par **Guillaume Ouattara** (journaliste Campus-Channel).

Grâce à **Eric Bothorel** (député des Côtes d'Armor), et **Carole Vachet** (adjoine au chef du bureau Épargne et Marchés financiers - Direction Générale du Trésor) nous comprendrons comment, respectivement, le législateur et l'administration appréhendent l'innovation et entendent réguler des phénomènes technologiques complexes.

Les pouvoirs publics sont au cœur d'initiatives visant à comprendre la révolution des algorithmes. Cette approche sera décrite par **Jacques Serris** et **Ilarion Pavel** (ingénieurs des Mines et membres du Conseil général de l'économie) dans un article consacré à la régulation et aux actions pratiques récemment prises pour gouverner les algorithmes.

Enfin, **Parallel Avocats** sera ravi de partager ses vues sur la naissance d'un droit des algorithmes, discipline nouvelle en pleine croissance et dont l'avenir s'annonce passionnant.

Nous remercions chaleureusement chacun des contributeurs à ce numéro de THIRD et souhaitons aux lecteurs d'y trouver matière à réflexion et débats.

Nous serons ravis de poursuivre les échanges sur ce numéro de Third (welcome@parallel.law).

Arthur Millerand & Michel Leclerc
Associés fondateurs

Parallel Avocats
www.parallel.law